

## Budget Finances

---

# CONSEIL MUNICIPAL en date du 18 décembre 2023

N°10

### OBJET : BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE 2024

Le 20 novembre 2023, le ROB vous a été présenté et reposait sur les principales prévisions engagées pour l'année 2024. Les éléments qui vont suivre constituent la présentation de la structure du projet de BP 2024.

Ce budget sera complété en 2024 par un budget supplémentaire dès que les résultats du compte administratif seront connus.

Globalement, le budget s'élève à 29 724 546 € contre 33 595 222 € en 2023.

Il se décompose de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 25 114 546 € contre 25 334 222 € en 2023 (- 0,87 %) ;
- Section d'investissement : 4 610 000 € contre 8 261 000 € en 2023 (- 44,20 %).

#### I La section d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement retenues sont les suivantes :

- Travaux de réfection du pont du Chinchon : 650 000 € TTC
- Crédits de paiement 2024 pour le projet de maîtrise d'œuvre du pôle enfance : 436 000 € ;
- Travaux de réhabilitation du Port Saint Roch dans le cadre de l'opération sous convention de mandat avec l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing : 1 500 000 € ;
- Une enveloppe de dépenses pour les prestations de type P3 : 20 000 € ;
- Une enveloppe de dépenses imprévues pour 29 000 €.

Pour les dépenses financières :

- Remboursement du capital de la dette pour 1 690 000 € ;
- Versement de l'annuité 2024 à l'EPFLI Foncier Cœur de France pour 285 000 € (cette somme est indicative et sera réévaluée en cours d'année pour tenir compte des acquisitions et des reventes opérées par l'EPFLI).

Les recettes d'investissement retenues sont les suivantes :

- Les dotations aux amortissements : 558 000 € ;
- Le Fonds de Compensation pour la TVA : 350 000 € ;
- La taxe d'Aménagement : 50 000 € ;
- La participation de l'AME pour les travaux du port de plaisance : 1 500 000 € ;
- Le versement de la section de fonctionnement : 1 152 000 € ;
- L'emprunt pour 300 000 € ;
- La subvention du département du Loiret pour la réfection du pont du Chinchon au titre du contrat de soutien à l'investissement local - volet 2 : 464 000 € ;
- Le produit des amendes de radars automatiques et amendes de police : 236 000 €.

Cette optique permet de poursuivre le désendettement de la commune (300 000 € empruntés pour un remboursement de 1 690 000 € du capital de la dette) tout en garantissant une forte liquidité pour les investissements de la commune.

La présentation fonctionnelle est la suivante :

Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	Montant	Chapitres	Libellé	Montant
900	Services généraux	6 791,05 €	900	Services généraux	- €
901	Sécurité	- €	901	Sécurité	- €
902	Enseignement	452 035,40 €	902	Enseignement	- €
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	10 666,44 €	903	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	- €
904	Santé et action sociale	9 280,56 €	904	Santé et action sociale	- €
905	Aménagement des territoires et habitat	1 504 151,04 €	905	Aménagement des territoires et habitat	1 500 000,00 €
906	Action économique	- €	906	Action économique	- €
907	Environnement	- €	907	Environnement	- €
908	Transports	652 075,51 €	908	Transports	- €
921	Taxes non affectées	- €	921	Taxes non affectées	50 000,00 €
923	Dettes et autres opérations financières	1 975 000,00 €	922	Dotations et participations	1 050 000,00 €
			923	Dettes et autres opérations financières	300 000,00 €
			926	Transferts entre sections	558 000,00 €
			951	Virement de la section de fonctionnement	1 152 000,00 €
<b>Total</b>		<b>4 610 000,00 €</b>	<b>Total</b>		<b>4 610 000,00 €</b>

## **II La section de fonctionnement :**

Les principales dépenses de fonctionnement retenues sont les suivantes :

- Les charges à caractère général : 6 678 900 € ;
- Les charges de personnel : 13 100 146 € ;
- Les atténuations de produit : 2 500 € ;
- Le virement à la section d'investissement : 1 152 000 € ;
- Les dotations aux amortissements : 558 000 € ;
- Les autres charges de gestion courante : 2 948 000 € ;
- Les charges financières : 673 000 € ;
- Les charges exceptionnelles : 2 000 €.

Les principales recettes de fonctionnement retenues sont les suivantes :

- Les atténuations de charges : 135 080 € ;
- Les produits des services : 1 940 740 € ;
- Les impôts et taxes : 13 980 700 € ;
- Les dotations et participations : 8 795 450 € ;
- Les autres produits de gestion courante : 262 576 €.

Le détail concernant les impôts et taxes est le suivant :

- Les attributions de compensation : 283 800 € ;
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 270 000 € ;
- La dotation de solidarité communautaire : 340 000 € ;
- Les droits de mutation : 350 000 € ;
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 40 000 € ;
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : 150 000 € ;
- Les impôts directs locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) : 12 546 900 €.

Le montant de fiscalité locale a été calibrée en prenant une hypothèse d'évolution des bases de 3,5 %.

Le détail concernant les dotations et participations est le suivant :

- La dotation forfaitaire : 4 310 000 € ;
- La dotation de solidarité rurale : 400 000 € ;
- La dotation de solidarité urbaine : 2 650 000 € ;
- La dotation nationale de péréquation : 76 000 € ;
- La compensation d'Etat au titre des exonérations de taxe foncière : 309 000 € ;
- Le reversement au titre des charges de scolarité : 80 000 € ;
- Le FCTVA au titre des dépenses de fonctionnement : 80 000 € ;
- La participation de la CAF relatives aux dépenses liées à l'enfance et la jeunesse : 827 200 ;
- Diverses participations : 63 250 €.

La présentation fonctionnelle est la suivante :

Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	Montant	Chapitres	Libellé	Montant
930	Services généraux	5 102 163,00 €	930	Services généraux	185 080,00 €
931	Sécurité	1 351 631,00 €	931	Sécurité	49 370,00 €
932	Enseignement	3 708 695,00 €	932	Enseignement	390 576,00 €
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	4 415 736,00 €	933	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	756 320,00 €
934	Santé et action sociale	3 370 876,00 €	934	Santé et action sociale	1 123 700,00 €
935	Aménagement des territoires et habitat	2 402 422,00 €	935	Aménagement des territoires et habitat	7 800,00 €
936	Action économique	436 065,00 €	936	Action économique	138 000,00 €
937	Environnement	1 118 228,00 €	937	Environnement	16 000,00 €
938	Transports	825 730,00 €	938	Transports	642 000,00 €
941	Autres impôts et taxes	- €	940	Impositions directes	12 696 900,00 €
943	Opérations financières	673 000,00 €	941	Autres impôts et taxes	1 283 800,00 €
946	Transferts entre sections	558 000,00 €	943	Opérations financières	7 825 000,00 €
953	Virement à la section d'investissement	1 152 000,00 €			
<b>Total</b>		<b>25 114 546,00 €</b>	<b>Total</b>		<b>25 114 546,00 €</b>

Il vous est proposé, au travers de cette délibération, de valider ce projet de budget primitif 2024.

**Projet de délibération :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code des relations entre le public et l'administration,

**Vu** le ROB adopté par le Conseil Municipal en date du 20 novembre 2023,

**Vu** le référentiel M57 et les articles L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-2 à L5217-12-5 du Code Général des Collectivités Territoriales s'appliquant de plein droit,

**Vu** la présentation du projet de budget primitif 2024,

**Vu** l'avis de la commission générale du 11 décembre 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de **29 724 546 €** se décomposant comme suit :
  - ✚ 25 114 546 € pour la section de Fonctionnement
  - ✚ 4 610 000 € pour la section d'Investissement
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans chacune des sections, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. M. le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus prochaine séance de l'assemblée délibérante.
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.